



TRANSFERT PART FIXE DU SALAIRE SUR PRIME DE VACANCES

Par **bamboule**, le **16/11/2012** à **13:40**

Bonjour,

La PME dans laquelle je travaille viens d'être rachetée par un groupe plus important. Dans le cadre d'une harmonisation sociale, le groupe nous propose de modifier certains éléments de rémunération.

Rémunération actuelle: salaire sur 12 mois + 0.1 mois PV (Prime de Vacances)

Rémunération proposée: salaire sur 13 mois + 0.3 mois PV

Rémunération actuelle = Rémunération proposée

le problème est le suivant, les 0.3 mois de PV sont calculés de la manière suivante:

les 0.3 de PV se décomposent en 0.1 mois PV actuelle + 0.2 mois (pris sur le salaire actuel.

Pour faire simple, ils veulent transformer 0.2 mois de notre rémunération fixe en prime de vacances.

Ai-je été clair?

Avez-vous des éléments à m'apporter sur le sujet?

Bien cordialement,

Par **P.M.**, le **16/11/2012** à **14:34**

Bonjour,

C'est donc à vous de faire vos calculs sachant que vous pouvez refuser une modification essentielle du contrat de travail comme celle qui touche à la rémunération...